



RESPECERE EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor.

TRIS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume VI.

MONTREAL, SAMEDI, LE 11 AVRIL, 1818.

Numero 9.

MONTREAL:
IMPRIMERIE ET PUBLIEE
PAR C. B. PASTEUR,
RUE ST. JACQUES.

CONDITIONS.
Le Prix de la Subscription est de Vingt Chelins, par annee, lors que le Papier est livre a Montreal, ou envoye en Campagne par occasion; et de Vingt Chelins et les frais, lorsqu'il est envoye par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois et d'avance.
Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obliges d'en donner avis un mois avant leur date elue et de payer en meme-temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer a souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.
Les lignes et audessous, premiere insertion, 2s.—et chaque suivante, 6d.

Dix lignes et audessous, 3s.—ditto, 8d.
Audessus de dix lignes, 5d. par ligne et ditto, 1d.

Les avis non accompagnés de directions écrites, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

Verités à Nud.

ARRIVE tout récemment de Philadelphie, la plus belle, la plus riche et la plus rare collection
d'Animaux Vivants,
Qui ait jamais été montrée en Amérique, et que l'on peut voir depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, à la Maison No. 28, Rue St. Paul, Montreal.

UN VRAI LION ROUGE
D'AFRIQUE.

Presqu'à sa grosseur: Le Lion a été pris par les Arabes dans l'intérieur du pays et amené au Sénégal. Il se laisse balser et flatter par son gardien, et lui témoigne souvent beaucoup d'affection. Sa forme est la plus vive expression de la force jointe à l'agilité. Il est noble dans sa colère, a un courage magnifique et un naturel susceptible de étonnantes impressions. On l'a souvent vu saisir des animaux faibles et sans défense, qu'on lui jettoit pour les dévorer, vivre cordialement avec eux, leur partager sa subsistance, et même leur en donner la préférence quoique sa portion lui fût à peine suffisante.

Le GUANACOS, ou Châneau du Perou.

Cet animal est un des plus curieux et des plus singuliers qui aient jamais paru. On dit que toutes les espèces d'animaux se trouvent réunies dans un seul. L'agilité de celui-ci est si surprenante, que d'après calcul exact, on estime qu'il parcourt 25 lieues par heure. Il ressemble au chameau par sa stature. Sa robe soyeuse étoit préférée à tout par les Rois et Reines de l'antiquité pour leur lit nuptial: mais ce qui le rend surtout précieux, c'est que son odeur ou son soufre a été très recommandé par les médecins d'Europe, comme un remède assuré pour la gonorrhée.

LE SINGE DE LA GUINEE.

Cet animal ressemble beaucoup à l'homme.

LE SINGE D'AFRIQUE.

Il marche droit, danse sur la corde, regarde en face, donne la main, &c.

LE MARMOSSET A LONGUE QUEUE.

De la Barbarie.

LE SAJOU BRUN, de Rio de la Platte.

Le Propriétaire n'a rien épargné pour garder ces animaux dans de fortes cages de fer. Prix d'admission pour les Dames et les Messieurs, 1s. 3d. Pour les Enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

N. B. Bonne Musique sur l'Orgue avec les Cimbalas du Roi David.

Montréal, 8 Nov. 1817.

TO BE SOLD.

By the Subscriber, for cash, or a short credit, the following articles.

- White Cambric 4-4 & 6-4 into Shirting
 - Malmull 4-4 & 6-4
 - Dimeties and Irish Linen
 - Fine Calicoes, white & green
 - Black Cambric & Shawls 6-4 & 1-4
 - Pocket Handkerchiefs
 - Gray Nankeen, Scarlet nightcap
 - Cotton and woollen hosiery, black
 - Silk Gloves of all colours
 - Beaver Gloves
 - Worsted Bindings
 - Silk for gown
 - Ribans assorted
 - White Vales,
 - Black Bombasess
 - Silk Florintine
 - Sowing Silk
 - Umbrellas
 - Black Ludstring
 - 200 Wescot, ready made
 - 200 Pairs of Breeches
 - 100 ps. Silk Bandans.
- And a Variety of other articles which will be sold, cheap, the whole being consignment.

J. W. OSTEROUT
Montréal, 28 Février, 1818. 4w.

Belle Propriété à Vendre à Terrebonne, Actuellement appartenante à Madame Veuve Johnson.

UN EMBLACEMENT situé au Village, de Terrebonne d'environ 60 pieds sur chaque côté et faisant face à la grande Rue et celle qui descend au Moulin, avec une Maison et autres bâtiments de-sus construits, ayant pour voisins au Nord-Ouest l'emplacement ci-après désigné et d'autre côté au Sud les représentants de David Thomson.

Un do. à côté du premier désigné, de 120 pieds de large sur environ 226 pieds de profondeur, deux bâtiments de-sus construits; tenant par devant à la grande Rue, par derrière à Ignace Robitaille, d'un côté à l'Est à la Veuve J. Bte. Garriepi, et d'autre côté au Ouest au dit Emplacement premier désigné et à celui des représentants Thomson.

Cette Maison, est propre pour le commerce, Maison de pension, ou Auberge. Pour les CONDITIONS de Vente s'informer à N. B. DOUCET, Notaire à Montréal Rue Saint Jacques.

A LOUER.

LE Magasin maintenant occupé par Mr. Scott, dans la maison de Madame Denis Viger. On pourra avec le Magasin avoir une ou plusieurs Chambres. S'adresser à Mr John Roy.

(COMMUNICATION.)

TO BROWN JAMIE, Printer and proprietor of the little Gazette.

Your little Gazette has lately acquired some notice, by several gross, acurrilous, blackguard libels, which you have published, against an individual of distinction. If the inside of your Skull were not lined, with materials more flimsy than the trash manufactured at your Nuisance of a paper mill, you would know that the individual whom, with unprovoked malignity, and insolence you have dared wantonly to throw dirt at, never entertained any enmity towards you.—*Quite the reverse.* You may perhaps attempt to screen yourself by saying that you took the dirt which you wantonly threw from a dirt box, fabricated at the west end of your shabby Chateau. But unless the box which you carry upon your shoulders is as empty, as that same dirt box you must know that you are legally, and morally guilty of the unprovoked aggression, as much as if the dirt which you have thrown without any provocation had originally fallen from your own carcase. You make an impudent effort to intimidate Mr. Mower the Editor of the Montreal Courant. Doubtless he has good sense enough to despise you for it. The little faction that supports your little Gazette would be very happy to suppress every Newspaper but such as suit their purposes. In that event dunces would dogmatize with impunity. It would appear that the individual whom you assail incurred your resentment, by patronising the Sun. And you announce with exultation that the Sun is set. There is no danger that your little Gazette will set because it never rose. Your insolence knew no bounds when you published that the Editor of the Sun had rode to the Devil; the Editor of the Telegraph at Quebec, and the Editor of the Sun at Montreal, have thought proper to discontinue their News papers. And what right have you consistent with a shadow of decency to insult either of them. To adopt a little of your own lingo Brown Jamie, let me ask you, if you think it "manly, or exemplary" to make use of your own press, as an instrument for such vile purposes! You accuse the individual (whom you wantonly insult,) with fleeing from Upper-Canada. And pray Brown Jamie how came you to flee from your native land, and come to Montreal! And the same question may be put to all your party. The reason that caused your Confreere, Black Mundungus the Editor of the Montreal Herald, to flee from his native Country was patriotism: He left his country for the good of his country. So did Barrington, when he went to Botany Bay. It is of little importance where either of you are, for all the good you do by your Newspapers. If you should take Mundungus your Confreere tomorrow on your shoulder and trudge out of the Colony, with him, like John Bunyan's Pilgrim with a load of sin upon his back you would never be missed. You profess to be scandalized that the infallible opinion of the District Chief should be doubted in Criminal cases. And are you so ignorant as not to know that opinions from the source in civil matters, are constantly reversed in the Court of appeals thirteen to the dozen! But if you do know this; supposing you to possess two rational ideas, could you not conceive that an opinion might be fallible in a criminal case particularly when there was no time for deliberation. If you knew what you ought to know, you would perceive the importance of an immediate appeal to public opinion, in every instance of the smallest innovation of the Criminal law; and instead of using your press as a blackguard instrument to throw dirt, you would use it to promote such an appeal. It is shrewdly conjectured, Brown Jamie, that you anticipate being called before the District Chief yourself, and you think it prudent to curry favour. This sycophantic sentiment you sucked with your mother's milk: and so did Mundungus who has more occasion for it than you have. I am much amused at your playing the Jackall, for Mundungus, and announcing that he will roar like a lion next week.

So loud and dread!
Not more prophetic sound, so full of woe!

This you announce in your native jargon "O be god he wull". And this pious jargon appears in the same paragraph, with some pious remarks upon the Holy Bible!

If you think proper to persist in insult, do so. No favour is asked of you or your party; But mark my words, Brown Jamie; "Rira bien qui rira le dernier"

We will try to make Brown Jamie, and Black Mundungus, jog along cheek by Jole, and to knock their sconces together for the amusement of the public, like a couple of snuff bladders.

PATRICK.

POUR LE SPECTATEUR-CANADIEN.

SEL DE GLAUBER. Je suis donc parvenu à la Courval, à parler de Chimie dans un traité sur la Botanique. Cependant j'observe que le savant Curé va nous trouver, à cet article, du Sel de Glauber dans des Plantes. J'observe aussi dans la communication du 5 Mars, de la gazette des Trois-Rivières que Senior nous annonce avec l'assurance d'un connaisseur que si la chicane objecte qu'il entre du sel de Glauber dans la tisane en question, Messire le Curé Courval a annoncé depuis longtemps qu'il pourroit remplacer ce sel par des simples. Il dit aussi plus haut que son ouvrage nous présente jusqu'ici de l'érudition, de la clarté et de la modestie!!! Il faut donc se conformer à la Méthode des deux seniors en Médecine et discuter sur la Chymie, mais grâce au ciel, il n'y a plus d'arrêt de 1762 pour nous obliger à penser comme eux et j'ajoute qu'il est aussi difficile au Curé de la Pointe aux Trembles de former du sel de Glauber ou sulfate de soude avec une combinaison d'acide sulfurique et de la potasse, que d'aller prendre la lune avec les dents. Rien de plus absurde. L'acide sulfurique avec la Potasse n'a jamais formé autre chose qu'un sulfate de Potasse qui en fait de composition chimique est aussi différent du sulfate de soude que le jour l'est d'avec la nuit. J'admettrais que notre Pasteur n'est peut-être pastour à fait versé dans cette partie de la médecine, ou que n'ayant point ses Lunettes lorsqu'il a copié Chaptal il a pris péasse pour soude, mais l'erreur n'est pas moins grossière.... Au contraire sion met dans 16 parties de sulfate de soude en solution dans l'eau bouillante, sept parties de potasse purifiée, et qu'on la laisse refroidir on trouvera que l'acide sulfurique; par un plus grande affinité se combinerait avec la potasse et formerait des cristaux de sulfate de potasse pendant que le carbonate de soude restera en solution, laquelle produirait aussi des cristaux de carbonate de soude en la faisant évaporer.

Ainsi la combinaison de l'acide sulfurique et une dissolution de soude forme ce sel neutre connu sous les noms de sel de Glauber, sel admirable, vitriol de soude, &c. qui a été découvert par Glauber, en examinant le résidu de la composition du sel marin par l'acide sulfurique, résidu qu'on appelloit cette époque ainsi que tous les autres, caput mortuum, terra dammata, et dont on croyait ne pouvoir tirer aucun parti. Ce sel est assez généralement connu pour ne point requérir une longue description; il suffit de dire qu'il est très abondant dans la nature.— on le trouve en dissolution dans les eaux de quelques fontaines, particulièrement de celles qui contiennent du sel marin, telles que les sources de Dieuze, Chateau salin, &c. 2^o. combiné avec le sulfate de chaux en Espagne. 3^o. les eaux mères de plusieurs eaux salées le contiennent en grande quantité. Dans l'évaporation des eaux salées le muriate de soude cristallise petit à petit; le sulfate de soude au contraire, qui est bien plus soluble dans l'eau chaude, reste dans l'eau-mère dont il peut être séparé par l'évaporation. 4^o. Dans les plantes qui croissent sur le bord de la mer: il est mêlé avec beaucoup de matières étrangères. En France on retire ce sel des cendres du.

TAMARISC GALLICA, plante qui croit sur les rivages de la Méditerranée. L'on recolle cette plante sur la fin de l'été, on la brûle et on lessive les cendres: le sel cristallise de la lessive. J'imagine voir Senior triompher quand il voit son patron tirer un sel minéral des végétaux! J'imagine voir mon curé encore bien plus glorieux d'avoir trouvé le noëud gardien! Je n'oserois pas surpris qu'il nous tirât par la suite du Kermes minéral, de l'antimoine, de l'arsenic, &c. de quelques autres plantes. Mais revenons. La plus grande quantité de Soude employée dans les arts provient de l'inlération des plantes marines et de quelques autres végétaux qui croissent au bord de la mer, Voyez Klapproth, Wolf, Bouillon La grange Vogel et plus loin, pour que les végétaux donnent de la Soude, ou sulphat de soude, il

paroit nécessaire qu'ils croissent au bord de la mer, ou dans un sol qui contient du Muriate de Soude, autrement ceux qui croissent sur le continent ne donne que de la potasse, alkali végétale contenu dans toutes les plantes. On a prouvé par plusieurs expériences que les plantes marines qui donnent de la soude dérivent cette propriété de la nature du sol qui l'imprégnent de muriat de soude qui est enpartie de décomposer par le progrès de la végétation, et est changé en carbonate de soude. Du Hamel planta de ces végétaux dans une situation éloignée de la mer, brula et ramassa leurs cendres, il continua ces expériences pendant plusieurs années. Cadet examinant les matières salines qu'on en tiroit, trouva que la Soude predominoit dans le produit, de la première année, mais dans les années suivantes la production de la potasse parut augmenter rapidement et à la fin le produit n'étoit plus que de la potasse seule. Mémoires de l'Académie des Sciences 1782 p. 116. J'espère que Senior et notre Pasteur verront plus clair à présent et je les laisse à leurs réflexions. Quant aux prix du sel de Glauber il n'est pas douteux que celui fabriqué d'une dissolution de soude et l'acide sulfurique revient à plus de la moitié meilleur marché que celui qui est tiré du Tamarisc Gallica.

Le sel de Glauber purge doucement, rarement il donne des coliques et des épreintes; à moins qu'il ne soit administré à trop haute dose. On le donne ordinairement depuis un demi once jusqu'à un once et demie dans une roquille et demie d'eau chaude. Il ne convient point dans certaines fièvres, dans plusieurs maladies de poitrine, aux enfants, aux femmes enceintes.

Après avoir parlé du sel de Glauber; Mr. Courval voudra bien me permettre de m'écarter pour un moment du sujet afin de lui faire connaître ici un autre sel purgatif dont la saveur salée franche le fait rechercher depuis quelques années comme étant bien préférable aux autres sels dont la saveur est désagréable. Je veux dire le

PHOSPHAT DE SOUDE, qui est préparé d'une saturation de Phosphate acide de chaux, (de la décomposition des os par l'acide Sulfurique) avec du Carbonate de soude, vous filtrez la solution, de laquelle, vous séparez le phosphate de chaux, vous faites évaporer et cristalliser. Ses cristaux sont prismatiques, rhomboïdales, variables: d'un saveur salée nos désagréable, analogue à celle du sel de cuisine, (muriat de soude) il est soluble dans quatre fois son poids d'eau froide: si on veut avoir une solution incolore, il faut prendre de l'eau distillée: elle est blanche dans tout autre cas; ce qui cependant ne change rien de sa vertu. On le prescrit depuis un demi once jusqu'à un once et demie dans l'eau, ou dans le thé, mais mieux dans du Bonillon non salé, de manière que la dose du Phosphate de soude ne fait que donner à la boisson le goût salé d'une pincée de sel ordinaire. C'est ainsi qu'on peut le faire prendre aux personnes les plus délicates sans répugnance. Ses effets sont semblables en tout, au sel de Glauber et au sel de la Rochelle, le Phosphate de soude a été introduit dans la pratique de la médecine par le savant docteur Pearson de Londres, et a été depuis mis en vogue par beaucoup d'autres médecins Anglais et Français de manière qu'on en fait beaucoup usage dans les deux pays. Il n'y a pas de doute qu'on s'en serviroit même généralement s'il n'y avoit point une grande différence dans le prix de ce sel et de celui de Glauber. Il coûte en Angleterre de 3 à 4 Shillings la livre.

QUINQUINA. L'auteur des notions sur la Botanique, nous communique assez correctement l'histoire de la découverte de ce médicament précieux et de son introduction dans la pratique en Europe. Il auroit été à désirer qu'il s'étendit plus sur cet article que sur la salspareille. Il est important de savoir qu'il y a quatre espèces de quinquina.

Le quinquina officinal, le Cinchona lancifolia de Mutis, qui croît à Santafé de Bogota et au Perou.

Le Quinquina Rouge, Cinchona oblongifolia de Mutis qui abonde dans les forêts des Andes et à Cinchaos, dont l'écorce est admirable par ses grandes vertus.

Le QUINQUINA Jaune, nommé par Mutis cinchona coriifolia, qui croît sur les hautes montagnes du Perou: Le Quinquina Blanc ouquel Mutis a imposé le nom cinchona Ovaliolia, dans l'Amérique et de Santafé.

Le genre cinchona fournit encore quelques espèces plus ou moins recommandables.

Toutes ces différentes espèces fournissent plus ou moins, une matière extractive oxygénée, de la résine, du tannin, de l'huile volatile &c. et doivent avoir pour

A VENDRE de gré a gré

CETTE belle TERRE nommée communément LA BELLE PLAINE, située en la Paroisse de la Nouvelle Sainte Anne, seigneurie de Terre-bonne, contenant environ quinze cent quarante arpens en superficie, éloignée de l'Eglise de cette paroisse de 64 arpents au plus; et du Bourg de Terre-bonne d'environ 3 lieues. Cette belle plaine est composée d'environ mille arpents nêts, mais couverts de feule, dont le premier coup de feu peut détruire une grande partie, d'autant plus que la grande quantité de fossés faits dessus peut en accélérer l'effet de manière à recevoir sur la cendre une semence qui annuellement produira entre 10 et 15 pour un, ainsi continuer jusqu'à la rencontre d'une glaise ou marne pour sol permanent, ce qui ne peut être que d'un très grand avantage pour un ou plusieurs amateurs, en ce qu'elle se trouve entre deux coteaux, dont un nommé la Petite chaussée bordé d'une grande quantité de sources d'eau et avec quelques coups de ferrés coullantes en abondance, et l'autre nommé le coteau du Nord totalement boisé de la meilleure espèce de bois tant de chauffage que de service. Pour la particularités s'adresser à JOSEPH TURGEON, Ecr. à Terre-bonne, ou à cette Imprimerie.
10 Mars, 1818.

GRANDE RAFFLE
DE
TABLEAUX

Le Soussigné a l'honneur d'informer le Public en général, que les QUATRE BEAUX TABLEAUX, exposés en vente dans son Magasin, seront à la Rafle aussitôt que la Liste de description sera renuëe.

Il y a 55 parts à Une Guinée—et Quatre Lots comme suit:—
L'on souscrit à son Magasin, Rue St. J. cent, située vis-à-vis le Palais de Justice.
Montréal, 18 Mars, 1818.

H. BOSSANGE.

Premier lot.—Un Tableau avec son cadre, peint sur Toile, par Gerrard Fauchon—représentant une Descente de croix. Ce Tableau est un original, et de la main du maître sans retouches.

Second Lot.—Un Tableau richement encadré, peint sur Toile—représentant la Transfiguration. Ce Tableau d'un goût supérieur, est remarquable par la vivacité de son coloris.

Troisième Lot.—Un Tableau avec son Cadre, peint sur Toile, d'après le Dominicain—représentant l'Extase de St. François d'Assise—chef-d'œuvre de composition.

Quatrième Lot.—Un Tableau avec son Cadre, peint sur Pannaux—représentant la Ste. Vierge et l'Enfant Jésus. Le Tableau tiré d'un Cabinet de Peinture très ancien est d'un fini précieux.

AVIS.

Le Soussigné ayant dernièrement acquis L'EMPLACEMENT ET MAISON cidevant appartenant au feu Sieur WILLIAM EDGE, en son vivant Peintre à Montréal, situé rue Notre Dame, en la ville de Montréal, prévient toutes personnes qui pourroient avoir quelque droit ou prétention sur iceux, de lui en donner connaissance de ce jour au premier Juillet prochain, faute de quoi il se prévauira du présent avertissement.

JOSEPH BRESSE.

St. Joseph de Chambly, 28 Mars, 3m

de bons, un goût amer, acide, aromatique avec astringence et peu ou point d'odeur. Il parait que les Indiens connaissent parfaitement la vertu fébrifuge du Quinquina, lorsque les Européens se rendirent maîtres du Pérou, en 1535 et y portèrent avec la soif de l'ur le meurtre et le pillage; mais ce fut seulement vers le milieu du dix-septième siècle, que l'usage de cette écorce fut répandue en Europe. En vain depuis cette époque, quelques Médecins ont voulu s'élever contre l'emploi du Quinquina, le plus grand nombre l'a toujours regardé comme le fébrifuge par excellence, dans presque toutes les fièvres et surtout dans les intermittentes, 2do. comme le tonique le plus pur et le meilleur dans toutes les maladies de faiblesse, de relâchement et de gangrene. La meilleure manière de donner le quinquina, et la plus sûre, est en poudre sous la forme d'électuaire ou dans du vin particulièrement dans les fièvres. — Mais si l'estomac ne peut supporter le quinquina en substance, il faut macérer, à vaisseau clos, pendant 7 à huit heures, un once de Quinquina en poudre dans une livre d'eau, qu'on donne de deux à trois onces tous les quatre heures. La décoction ne conserve pas aussi bien les principes Médicamenteux du quinquina que l'infusion. Il est certains symptômes par lesquels on ne peut juger si on peut donner ce remède avec efficacité. Si dans son usage il occasionne le mal de tête, la soif, une chaleur désagréable sur la peau, on est sûr qu'il est pris mal à propos ou à trop forte dose. Ceci est aussi les symptômes d'une diathèse inflammatoire et d'une détermination vers la tête, par conséquent son usage doit être discontinué. Lors qu'il pèse sur l'estomac comme du plomb, si c'est par faiblesse, il faut y ajouter des aromatiques, si c'est par sabbures dans les premières voies, il faut des évacuations. Si malgré ces précautions, il produit le même effet, il faut laisser là le remède.

JUNIOR.

(à Continuer.)

PARLEMENT PROVINCIAL DU BAS-CANADA. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. DEBATS.

VENDREDI, le 20, Mars.

Le Comité spécial sur le Bill de la Banque a fait rapport d'amendemens, lesquels ont été référés à un Comité général pour Samedi.

Il a été reçu un Message du Conseil annonçant son concours aux Bills des Ponts de Verrault sur les Rivières et Chemins et Chaudière, avec amendemens.

Le Bill grossoyé du Canal de Chambly a été lu, passé et envoyé au Conseil.

Le Bill grossoyé de la Maison d'Industrie de Montréal a été lu, passé et envoyé au Conseil.

Il a été reçu un Message de Son Excellence informant qu'il lui avait été fait plusieurs représentations sur l'insuffisance des fonds alloués pour la Maison de Correction de Montréal et recommandant de faire des provisions à cet effet.—Référé.

Le Comité spécial sur le Bill du Conseil pour revêtir de certains pouvoirs les Habitans du Bourg de William Henry et autres Villages a fait rapport d'amendemens, lesquels ont été référés à un Comité général pour Lundi.

Le Comité général sur le Bill du Guet ayant fait rapport d'amendemens, le Bill a été grossoyé.

Il a été introduit un Bill pour approprier une somme pour réparer la Salle d'Audience de Montréal.—La seconde lecture Samedi.

Le Comité général sur le Message de Son Excellence au sujet des réparations nécessaires à la Prison de Québec a fait rapport qu'il étoit d'opinion qu'il soit accordé £295 3s. pour la réparer.

La Chambre en Comité sur l'Aide accordée à Sa Majesté a fait des progrès et a obtenu de siéger de nouveau Samedi.

SAMEDI, le 21.

Le Message du Conseil du 4 Février ayant été lu, la Chambre a concouru avec le Conseil au sujet d'une Adresse des deux Chambres à S. A. R. le Prince Régent au sujet des Droits proposés sur les Bois.

Le Bill grossoyé pour accorder une Pension à la Veuve Rottot, a été lu, passé et envoyé au Conseil.

La Chambre en Comité sur l'Aide accordée à Sa Majesté, a fait des progrès, et a obtenu de siéger de nouveau à la prochaine Séance.

Cinq heures après midi.—La Chambre en Comité sur l'Aide accordée à Sa Majesté a passé une Résolution dont le rapport a été remis à Lundi.

Il a été reçu un Message de Son Excellence relativement à l'Amélioration de la communication par eau avec le Haut-Canada, lequel a été référé à un Comité général pour Lundi.

LUNDI, le 23.

Le Bill pour la réparation de la Salle d'Audience de Montréal a été lu une seconde fois, et grossoyé.

Les amendemens fait par le Conseil aux Bills des Ponts de Claude Dénéchan, et de François Verrault sur les Rivières Et Chemins et Chaudière, ont été pris en considération et accordés et reportés au Conseil.

Il a été reçu un Message du Conseil annonçant son concours au Bill des Barreaux avec Amendemens, et au Bill pour ratifier l'accord provisionnel, sans Amendement.

Le Bill pour amender l'Acte des Maisons de Correction a été lu une seconde fois et grossoyé.

Le Bill grossoyé pour établir un Guet a été lu, passé et envoyé au Conseil.

La Chambre en Comité sur le Bill pour faciliter les procédures sur les Elections contestées a passé le Bill sans amendement, et ensuite il a été grossoyé.

Le Comité général sur l'Aide accordée à Sa Majesté a fait rapport qu'il étoit d'opinion qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas £40,263 8 9 courant, pour défrayer les dépenses du Gouvernement Civil. La question de concours remise à demain.

MARDI, le 24.

Il a été voté une Adresse à Son Excellence la priant de prendre en considération la situation des Censitaires de La Salle.

Il a été résolu qu'il soit permis à Mr. l'Orateur et au Député Sergent d'Armes de plaider dans l'Action de Samuel Westworth Monk contre eux; et qu'il soit ordonné au Procureur Général de les défendre dans la dite action.

Les Bills grossoyés pour faciliter les Procédures sur les Elections contestées, pour amender l'Acte des Maisons de Correction, et pour réparer la Salle d'Audience de Montréal, ont été lus, passés et envoyés au Conseil.

Il a été introduit un Bill pour nommer des Commissaires pour améliorer la Communication par eau avec le Haut-Canada. La seconde lecture demain.

La résolution du Comité général sur l'Aide accordée à Sa Majesté ayant été lu, la Chambre y a concouru.

Il a été reçu un Message du Conseil avec un Bill pour amender l'Ordonnance de la 32e. Geo. III. qui facilite la production des preuves verbales dans les Causes Civiles, lequel a été lu pour la première fois.

Le Bill pour nommer des Juges Assistans a été lu une seconde fois, et référé à un Comité général pour demain.

La Chambre en Comité sur le Bill du Conseil pour revêtir de certains pouvoirs les Habitans de William Henry et autres Villages, a passé le Bill avec des amendemens, dont le rapport a été remis à demain.

MERCREDI, le 25.

Il a été introduit un Bill pour régler le Commerce entre cette Province et les Etats-Unis. La seconde lecture demain.

La Chambre en Comité sur les amendemens faits par le Conseil au Bill des Barreaux a concouru à quelques amendemens et en a rejeté d'autres; et le Bill a été renvoyé au Conseil.

Le Comité général sur le Bill du Conseil pour revêtir de certains pouvoirs les Habitans de William Henry et d'autres Villages, a fait rapport d'amendemens, lesquels ont été grossoyés.

Le Bill pour améliorer la communication par eau avec le Haut-Canada, a été lu une seconde fois et grossoyé.

La Chambre en Comité sur le Bill d'Agriculture a fait plusieurs amendemens, et le Bill a été grossoyé.

Le Bill grossoyé pour améliorer la communication par eau avec le Haut-Canada a été lu, passé et envoyé au Conseil.

Il a été reçu Message du Conseil annonçant son concours au Bill du Canal de Chambly avec un amendement, et au Bill de Maison d'Industrie de Montréal sans amendement.

L'amendement du Conseil au Bill du Canal de Chambly a été lu, et accordé, et le Bill reporté au Conseil.

Il a été introduit un Bill pour approprier une somme pour réparer la Prison de Québec.—La seconde lecture demain.

La Chambre en Comité sur le Bill pour nommer des Juges Assistans a fait des progrès et a obtenu de siéger de nouveau demain.

Jeudi, le 26.—Il a été voté une Adresse au Gouverneur pour le prier de prendre sur les argens non appropriés une Somme n'excédant pas £40,263 8 9 courant pour aider à payer les Dépenses du Gouvernement Civil.

Le Bill pour accorder une Somme pour réparer la Prison de Québec a été lu une seconde fois et grossoyé et le Bill grossoyé a été lu pour la troisième fois, passé, et envoyé au Conseil.

Il a été reçu un Message du Conseil annonçant son concours au Bill de la Banque de Montréal, avec amendemens, et aux Bills pour réparer la Salle d'Audience de Montréal, pour faciliter les procédures des Elections contestées pour pourvoir des Maisons de Correction, et pour établir des Guets, sans amendement.

Il a été introduit un Bill pour remédier à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture.—La seconde lecture le 15 Avril.

La Chambre a concouru aux amendemens faits par le Conseil au Bill de la Banque de Montréal, et le Bill a été reporté au Conseil.

Le Bill du Conseil pour faciliter la production des preuves verbales a été lu une seconde fois, et ordonné que le Bill soit imprimé.

Le Bill du Conseil pour revêtir de

certaines pouvoirs les Habitans du Bourg de William Henry, a été lu pour la troisième fois, passé et envoyé au Conseil.

Le Bill pour régler le Commerce entre cette Province et les Etats-Unis a été lu une seconde fois, et grossoyé.

VENDREDI, le 27.—Le Bill pour régler le Commerce entre cette Province et les Etats-Unis a été lu pour la troisième fois, passé, et envoyé au Conseil.

La Chambre en Comité sur le Bill qui amende l'Acte de Judicature en pourvoyant à nommer des Juges assistans, a passé le Bill avec des Amendemens, et le Bill a été grossoyé.

LUNDI, le 30.—Il a été reçu un Message du Conseil annonçant son concours aux Bills pour revêtir de certains pouvoirs les Habitans de William Henry et autres Villages, pour autoriser la prolongation de la Rue St. Joseph à Montréal, pour encourager l'Agriculture, et pour améliorer la Communication par eau avec le Haut-Canada, sans amendement; et apportant l'Adresse réunie des deux Chambres à Son Altesse Royale le Prince Régent au sujet des Droits sur le Commerce des Bois, pour le faire signer par l'Orateur de la Chambre.

John Neilson, Ecuier, Membre élu pour le Comité de Québec a pris son siège.

Il a été présenté une Pétition de Thomas Lef, Ecuier, et autres, Electeurs pour le Comté de Québec, contre le Retour de John Neilson, Ecuier, et il a été résolu que les motifs et raisons de plainte contenus en la dite Pétition, en les supposant vrais, sont suffisans pour rendre nulle l'Election du dit John Neilson, Ecuier.

Le Bill grossoyé pour amender l'Acte de Judicature a été lu, passé et envoyé au Conseil.

MARDI, le 31.—Il a été reçu un Message du Conseil annonçant son concours aux Bills pour réparer la Prison de Québec, pour régler le Commerce entre cette Province et les Etats-Unis, et pour étendre les provisions de l'Acte de Judicature, sans amendement.

La Chambre s'est ensuite ajournée à demain à trois heures au Château Saint Louis.

NOUVELLES ETRANGERS

ANGLETERRE.

LONDRES, 14 Janvier.

Nous apprenons par une lettre d'une date très récente, reçue de Mr. Macdonald, Consul Anglais à Alger, que le Dey s'est retiré dans le château, position militaire qui domine la ville; qu'il l'a fortifié, et qu'il y a placé ses immenses trésors. Il a notifié publiquement qu'il ne se considérait point comme lié par aucun traité fait avec ses prédécesseurs, quoiqu'il eut auparavant manifesté son intention de s'y conformer. Il a défendu aux Consuls de lui faire la moindre remontrance, et a menacé même de décapiter celui d'entre eux qui auroit la témérité de l'approcher à ce sujet. Il a été dernièrement attaqué par 400 Jannisaires à la tête desquels étoit une personne que l'on considérait comme devant succéder légitimement à la Régence, mais il a été battu et fait prisonnier. Par une modération vraiment rare en pareil cas parmi les barbares, au lieu de lui faire subir la peine de mort suivant l'usage, et comme on s'y attendoit, il l'a fait transporter à bord d'une Corvète Tunisienne qui étoit en rade, lui a donné 1500 piastres, et l'a honoré d'une canonade royale à son départ!!

Le Gouvernement Autrichien pour faciliter le commerce qui existe entre ce pays et les Etats-Unis, par la mer adriatique, a nommé le Baron Charles De Sturmer, Consul général Autrichien. Il doit partir pour Washington. Son traitement est fixé à 24000 francs, outre un salaire personnel de 12000 francs et 10000 ducats pour &c.

On dit à Londres que le Lord Byron est mort, mais ce bruit n'est pas beaucoup accrédité.

Le jeune Baron de Staël Holstein est à la tête d'un fort parti d'opposition en Suede.

Jérôme Bonaparte a essayés quelques difficultés avec la Cour Autrichienne.

Le Général Sebastiani est arrivé de Corse à Marseille le 27

Décembre: est en route pour Paris.

Plusieurs lettres reçues à Augsbourg assurent, que l'Autriche et la Prusse sont sur le point de proposer à la diète Germanique l'établissement d'un système concernant la liberté de la presse, qui renfermera une loi uniforme à ce sujet dans toute la Germanie.

LONDRES, 3 Février.

L'Escadre Russe ayant été longtemps retenue par les vents contraires, a renouvelé ses provisions.

On lit dans un Journal Allemand, que le fils d'un des premiers Banquiers de Vienne, qui jouissoit du titre de Baron, s'est brûlé la cervelle, parce qu'on lui avoit refusé la main d'une Comtesse, dont la famille le considérait comme un retourier!!

ALLEMAGNE.

FRANKFORT, 22 Janvier.

Le sort du comte Las Casas est enfin décidé. Depuis son arrivée ici, il est gardé par un Commissaire Prussien. Il va être mis sous la protection de l'Autriche, qui lui accorde un asile dans ses domaines; mais sa santé est tellement altérée, qu'il ne peut voyager sans mettre sa vie en danger. Toutes les perquisitions qui ont été faites, n'ont pu donner matière à aucun reproche contre Mr. Las Casas. Le nom de l'homme dont il se dit ouvertement l'ami, et qui, comme Annibal ne cessera d'inspirer des allarmes, que lorsqu'il cessera d'exister, explique assez l'inquiétude que sa présence avoit fait naître en Europe.

DES DERNIER PAPIERS D'EUROPE.

La Gazette de Genève annonce la mort du baron Onatela, Fermier-Général du Tabac, qui a laissé une fortune de 15,000, 000 de florins. D'après l'ordre donné dans son testament, son cercueil doit être couvert d'or, et fermé avec une serrure d'or, dont la clef aussi d'or, a été remise à son plus proche parent.

Un accident malheureux a eu lieu dernièrement en France.—La femme d'un paysan de Soury nourrissait deux enfants dont l'un étoit le sien, et l'autre lui avoit été donné en nourrice. Elle les couchait tous deux dans le même berceau. Dans le cours du mois passé, un des deux enfants fut trouvé mort dans son lit, un côté du visage tout mangé.—Quand l'enfant eut été ôté du berceau, on s'aperçut qu'il avoit aussi la main droite et une partie du poignet mangé. La petite créature perdit tout son sang.—L'attention de la famille avoit été excitée par les cris de l'autre enfant. En regardant dans le berceau, on aperçut un putois ou chat sauvage étendu entre les deux enfants, la mâchoire ensanglantée. Les gens de la maison vinrent à bout de le tuer. Il paraît que l'animal s'étoit logé dans la paille. Il semble un peu extraordinaire qu'un animal si sauvage se soit avisé d'entrer dans une maison habitée.

ROME, 20 Décembre.

Les prisonniers d'état amenés ici de la Romagne et des Marches, il y a quelques semaines, sont encore dans le Château St. Ange. Ils avoient formé des desseins de de la nature la plus anarchiques. Mais ce sont des hommes sans conséquence, réduits au désespoir par leurs propres désordres. Ils avoient formé des projets sinistres dans le cours de l'été: ils avoient résolu de sonner le tocsin, de prendre Mocerata par un coup de main, et d'assassiner les amis du gouvernement: mais ces complots eut été découverts

assez à tems pour mettre le gouvernement en état de faire venir des renforts de troupes pour disperser les mécontents, et en prendre de 40 à 50. Quelques uns se sont échappés, et deux des chefs se sont embarqués à Livourne pour l'Amérique. Cette dernière conjuration est une ramification de la première; elle a pris son origine dans la société de Carbonari qui se sont répandus dans les Provinces Romaines. On espère ici que les prisonniers seront jugés par les tribunaux réguliers, et non par l'inquisition, dont la juridiction s'étend sur les associations secrètes. Les brigands ont été défaits près de Trosinone. Plusieurs des Chefs, y compris le fameux Calabresotto (Calabrois) ont été tués, et leurs têtes ont été exposées.

PARIS, 9 Janvier.

Le Roi a eu ces jours derniers une légère attaque de la goutte à la main gauche, ce qui pourtant ne l'empêche pas de vaquer aux affaires avec les ministres.— Nous voyons par le discours qu'a prononcé le garde des Sceaux dans la Chambre des Pairs, en présentant le projet de loi relatif à la liberté de la Presse, que le Roi en admettant les amendemens faits au projet par la Chambre des Députés, n'a pas donné son consentement à celui qui a rapport à l'article 8, lequel demeurait par conséquent tel qu'il étoit dans le projet original, et la Chambre des Pairs aura à le déterminer pour l'un ou l'autre article.

Les papiers apportés par la dernière malle de Flandre et de Hollande, contiennent un article qui attribue le dernier voyage du Duc de Wellington à Paris, à des causes de la dernière importance. Le ministre des finances, Autrichien, M. Barbier, paraît engagé dans des négociations difficiles avec le gouvernement Français. Il vient de recevoir un nombre de malles contenant des papiers et des documents de la part d'une multitude de sujets Autrichiens qui demandent des compensations à la France.

LAS CASAS.

On dit que les Agents du Bureau des Etrangers sont en possession de diverses lettres trouvées sur Las Casas. Une de ces lettres qui est adressée à l'Impératrice Marie Louise, fait la description des maux que Napoléon a souffert, et de la constance avec laquelle il les a endurés. Elle contient un plan de Longwood qui fut dessiné par le jeune Las Casas pendant sa résidence dans l'île, et dont il vouloit faire un présent à sa mère. Le Comte annonce à l'Archiduchesse la présence d'une touffe de cheveux de Bonaparte, lequel, dit-il, il ne veut remettre qu'à son épouse, qui est seule capable d'en apprécier la valeur. Une seconde lettre est adressée à la grande Duchesse de Baden, le but principal de cette lettre est d'obtenir un asile dans les états du grand Duc, pour M. Las Casas sion lui en refuse un en Angleterre. Une troisième est pour Joseph en Amérique, et offre ce qu'on appelle un tableau fidèle des tourmens de l'exilé de St. Hélène.— Une quatrième est adressée à un Duc, dont le nom n'est pas écrit, et pour lequel on dit que Las Casas a conçu une grande estime à bord du Bellérophon; on pense que le noble en question est le Duc de Rovigo. Une cinquième est adressée au Prince Lucien, et une sixième au Cardinal Fesch à Rome.

PHILADELPHIE, 21 Mars
EXPLOSION TERRIBLE
L'explosion de la manufacture

du magasin de poudre de Messrs. Dupont, près de Wellington (Del.) a eu lieu Jeudi. Voici les détails que nous avons obtenus.

Les travailleurs venaient de jeter l'eau sur la machine, et de passer la porte du moulin, quand il se fit une explosion qui porta deux des hommes à 200 verges de distance, sans leur faire d'autre mal que quelques contusions occasionnées par la chute. Un des hommes fut totalement dépouillé de ses vêtements qui furent trouvés au lieu où il était au moment de l'explosion.

Les machines à moudre, à graver et à dessécher, en un mot tous les ustensiles, furent portés près de 400 verges les uns des autres. Au moment où le moulin sauta, il y avait un charriot attelé de cinq chevaux à la porte du magasin, attendant une charge de poudre. L'explosion jeta le charriot à quelques verges du charriot; il se releva aussitôt, poussa les traits, monta sur l'un des chevaux, et les poussa à grands coups de fouet aussi loin qu'il put. Le charriot fut mis en morceaux. L'essieu qui était neuf et d'un pouce et demi d'épaisseur fut si fracassé, qu'on n'en put retrouver un bout d'un demi pied de longueur. Un des chevaux fut tué par une pierre, mais les quatre autres chevaux et le chariot n'eurent aucun mal. La première explosion causa une telle frayeur à Wellington que la masse des habitants sortirent de leurs maisons. Le dommage causé dans ce bourg n'est pas aussi grand qu'on l'avait craint. Le feu se communiqua bientôt du moulin aux autres bâtimens, et trois explosions en dix minutes de tems, terminèrent cette affreuse calamité.

Le maréchal Grouchy, Mr. Dupont et un autre Monsieur se mirent autour d'un grand arbre dont les épaisses branches les mirent à l'abri des pièces de bois et des pierres qui tombaient autour d'eux. Les fenêtres, les planchers et le toit de la maison de Mr. Dupont sautèrent. Sa fille, Madame Biddermann, était assise sur une chaise quand le plancher sur lequel elle était, et celui qui était au-dessus d'elle sautèrent, la chaise fut mise en pièces; mais heureusement Madame Biddermann n'eut que très peu de mal.

Le champ autour de la maison de Mr. Dupont était presque tout couvert de pierres. Une très grande pierre frappa un grand noyer, et passa au travers en un clin d'œil. Tous les bâtimens des environs furent plus ou moins endommagés.

Nous apprenons dans le moment que le seul article qui n'a pas été endommagé dans la maison de Mr. Dupont, est un portrait de NAPOLEON BONAPARTE.

NEW-YORK, 23 Mars.

AMERIQUE DU SUD

Une lettre reçue à St. Thomas de Porto Bello, datée du 19 Février, dit, que Bolivar est à Hergard, avec 3000 hommes et 12 pièces d'artillerie. Sa cavalerie surpris, il y a quelques jours, les royalistes, et a taillé en pièces un beau Régiment de Ferdinand VII au nombre de 500. Bolivar avance toujours et Morillo se tient sur la défensive. On attend un coup décisif à chaque moment. Les Républicains ont, dit-on; l'avantage.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Moniteur, 9 Janvier.)

Discussion sur la liberté de la presse.

Les Ministres, commissaires du Roi,

chargés de la défense du projet de loi relatif aux journaux, sont introduits.

Opinion de Mr. le Duc de Brissac.
Cette loi, manifestement contraire aux principes de la charte, appelle en vain à son secours les circonstances qui la justifient. On conçoit difficilement la proposition de soumettre aux circonstances le pacte social établi pour les Français. — On se rejette sur les étrangers. Mais la France ne leur parlera jamais qu'un langage digne d'eux et d'elle-même. Qu'a de contraire à l'intérêt de l'Europe, la jouissance des bienfaits que la charte nous assure? Ce que demande l'Europe, c'est le repos après de si longues et cruelles agitations, et ce repos ne peut résulter que du retour à un système consacré par l'autorité des siècles, et dans lequel une juste part de considération est assurée à la France. — Le noble Pair, vote au surplus le *rejet* de la loi proposée.

Un second opinant, **Mr. le Duc de Broglie**, s'étonne de l'espèce de superstition avec laquelle, depuis vingt-cinq ans, nous sacrifions aux circonstances, sans oser lever les yeux sur l'objet de notre culte, sans nous mettre en peine de constater son existence. — Un peuple, à-t-on dit, qui ne fait qu'éclorre à la liberté, n'est pas propre à la supporter toute entière. — L'opinant soutient contre cette assertion, qu'il est certaines conditions de la liberté publique qui ne peuvent être affrontées que par un peuple à cette époque. — En révoquant aux partis leur faiblesse, la liberté des journaux les oblige à rabattre de leurs prétentions: elle fera justice de toutes les petites vanités, de tous les petits despotismes, et chacun demeurera bien convaincu de l'impossibilité de toucher à rien ni à personne, cherchera, faute de mieux, à s'accommoder de sa situation présente. Dans l'espoir d'un résultat si désirable, l'opinant vote le *rejet* de la loi proposée.

Un troisième opinant, **Mr. l'abbé de Montesquieu**, admire la bonne fortune des journaux défendus aujourd'hui par ceux qui devraient les combattre. Le noble Pair, en se plaignant amèrement de ce que l'opinion était devenue la reine du monde, et de ce que cette prétendue souveraine voulait faire des conquêtes et s'arroger un pouvoir absolu sur le vaste champ de la politique; en regrettant les tems de la chevalerie et des grandes corporations, et les craintes qu'avaient nos pères de l'excès de la population, finit par avancer comme principe que le gouvernement de France n'est pas un gouvernement représentatif. Le peuple dit-il vous par état à des travaux grossiers et pénibles, doit s'occuper uniquement de la conservation, de l'accroissement de sa force corporelle. La culture de son esprit, les douceurs de la civilisation sont pour lui sans attrait comme sans utilité. Il lui suffit d'emprunter à la classe plus éclairée des notions de justice, de morale, de religion, qui le dirigent dans l'accomplissement de ses devoirs (la morale et la religion de l'abbé de Montesquieu!) Le noble et pieux abbé, dit qu'il vote aujourd'hui comme il votera dans tous les tems, *contre une liberté*, dont, à son avis, les inconvénients ne sont rachetés par aucun avantage.

M. le Vicomte de Montmorency parle en faveur de la liberté de la presse, et appuie son amendement tendant à restreindre un arbitraire dont l'expérience a démontré les inconvénients.

Lettre de l'Empereur Alexandre Au Duc De Wellington.

Moscou, 30 Oct. 1817.

Placé comme vous l'êtes, Milord Maréchal, à la tête des forces militaires de l'alliance Européenne, vous avez plus d'une fois contribué par la sagesse et la modération qui vous distinguent, à reconcilier les intérêts les plus importants. Je me suis toujours adressé à vous, dans toutes les circonstances qui pouvaient avoir de l'influence sur la consolidation de cet ordre de choses qui a été établi en France principalement par vos exploits. Votre énergie dans l'action, votre prudence dans le conseil, n'ont jamais manqué de produire les plus heureux résultats.

Maintenant que la question des réclamations des particuliers contre la France, acquiert un caractère critique et décidé, à cause des difficultés que présente l'exécution littérale de la convention de Novembre, je n'ai pas cru devoir cacher mon sentiment aux monarchies mes alliées, sur la manière de considérer cet engagement onéreux, de façon à empêcher qu'il ne soit enfreint, et à en rendre l'exécution possible.

Les assertions du Gouvernement Français vous sont connues,

Milord Maréchal; mon ministre à Paris a reçu ordre de vous communique le mémoire qui a été dressé sous vos yeux, relativement à cette importante question. Je vous invite à fixer toute votre attention sur les motifs de droit et de convenance politique couchés dans ce document, à l'appui des principes de conciliation qui seuls peuvent simplifier la complication inhérente au paiement des dettes privées qui ont été imposées à la France, dans un tems où il n'était pas aisé d'en prévoir le résultat.

Vous appréciez sans doute, Monsieur le Maréchal, toutes ces graves considérations qui plaident en faveur d'un système de conciliation équitable, et vous porterez toute la chaleur d'une âme élevée à la hauteur qu'exige une question d'où dépend peut-être le repos de la France et l'inviolabilité des engagements les plus sacrés. La modération et la bonne foi ont été de notre tems les sources d'un pouvoir bienfaisant et vivifiant; et c'est à celui qui a préparé et pavé le chemin du triomphe, à faire entendre dans tous les moments critiques, le langage de la même modération et de la même bonne foi.

Dans cette conviction, si j'avais encore un vœu à exprimer, ce serait de vous voir conduire du consentement de mes alliés et des parties intéressées, la principale part de la négociation qui pourra être ouverte à Paris, sur la question des réclamations privées, de la manière la plus équitable, et de la décider du consentement de tous.

Recevez, Maréchal, les assurances répétées de ma parfaite estime.

(Signé) ALEXANDRE.

EXTRAIT.

De l'Introduction d'un ouvrage intitulé: *Victoires, Conquêtes, Désastres et Guerres civiles des Français, depuis 1792 jusqu'en 1815.*

Pourquoi faut-il que la carrière des combats n'ait pas été fermée pour nous sans retour à cette époque brillante, où vengés de tous nos revers, rétablis dans notre gloire et dans nos conquêtes, nous pouvions jouir longtemps des douceurs de la paix, et nous élever à la plus haute prospérité? Quel rôle imposant nous eussions joué, en restant au milieu de l'Europe dans un repos plein de force et de dignité, comme Frédéric II après ses victoires! Quel ascendant nous eussions obtenu en servant de médiateurs entre les peuples et les rois, en favorisant, par notre sage influence, des réformes nécessaires et réclamées par l'opinion, en contribuant à répandre autour de nous le bienfait de la liberté, sans qu'il fût acheté par le malheur des princes et le sang des nations! Tout motif, tout prétexte, toute excuse eussent été enlevées à des guerres nouvelles; et combien une conduite si conforme à notre situation, à nos besoins, à l'esprit du siècle, à la saine politique, aurait épargné de désastres et de bouleversemens à l'Europe?

La rupture opinée du traité d'Amiens ouvrit l'arcène sanglante des combats, et appela de nouveau les nations de l'Europe à figurer sur le théâtre de la guerre. Les Anglais parurent d'abord seuls dans la lice avec nous. C'est contre eux que fut dirigée cette expédition de Boulogne, qui ne donna pas des soucis médiocres au célèbre Pitt, le plus irréconciliable et le plus dangereux de nos ennemis. Des esprits superficiels ont pu tourner cette expédition en ridicule, mais

l'Angleterre la vit comme une chose très-sérieuse. Elle avait doublement raison de la craindre. L'esprit national des Français était alors au plus haut degré d'exaltation contre un gouvernement qu'ils regardaient comme l'ame de toutes les coalitions, et le chef de toutes les entreprises formées contre eux.

Le Spectateur Canadien.

GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL

MONTREAL SAMEDI 4 AVRIL 1818.

ACCIDENT.

Mardi, le 31 du mois passé, un jeune enfant de 4 ans, fils de J. B. Fontaine, Cultivateur, de Verchères, tomba à la renverse dans une Chaudière de savon, qui venait d'être retirée du feu, pendant que la mère était allée chercher un couvercle dehors. Quels furent sa surprise et son désespoir en trouvant son cher enfant qui se débattait dans le malheureux chaudron! Elle eut pourtant le courage de l'en retirer à moitié cuit. Il ne vécut que jusqu'au lendemain.

EXECUTION.

JOSEPH VERDON, convaincu de vol de Cheval et MICHEL MONRO dit MOURNEAU, convaincu d'avoir volé dans une Maison habitée au-dessus de la valeur de 40s. ont été conduits hier, au lieu de l'exécution, conformément à la sentence de la Cour du Banc du Roi, pour les causes criminelles, et la VERDON a été exécuté et MOURNEAU a eu sa grâce.

MARIE.

Lundi dernier, MR.—MAGON, Marchand, de cette ville, à l'aimable Demoiselle ADELAÏDE RAYMOND, fille de J. B. Raymond, Ecuyer, de Laprairie.

VENTE DE MEUBLES DE MENAGE.

LA Maison de Madame DAVIDSON, Veuve de feu l'Honorable Juge Davidson, Rue St. Jacques, SAMEDI le 25 courant sera vendue par Encan tous ses MEUBLES DE MENAGE, comprenant tous les articles nécessaires dans une Maison, parmi lesquels se trouvent un jeu de Tables à Dîner, d'Acajou, Tables à déjeuner, à jeu &c. d'Acajou, et autres, Chaises, Sophas, Tapis, Jalouise de Fenêtres, Linges de Tables, Argenterie, Verrerie, et Fayencerie, Miroirs, Couchettes, Linges de lits, Ustensiles de Cuisines, &c. &c. &c.

La Vente commencera à 10 heures du Matin.

JAMES FRASER. E. & C.

Montréal, 11 Avril, 1818.

PAR ENCAN.

SERA vendu à la Chambre d'Encan des Soussignés, MERCREDI prochain, le 15 du courant.

- 18 Chacoras de Charbon de New-Castle
- 12 Paniers de Fayence assortis,
- 8 Quarts d'Orge
- 14 Caisse de Liqueurs assorties,
- 4 Jeux d'Harnois doubles et simples,
- 1 Bouquet de sucre en pains par lots
- 6 Paire de Portementaux de Selle
- 2 Quarts du meilleur vinaigre de vin blanc.

Plusieurs meubles de ménage et immédiatement après un Assortiment général de Marchandises seches convenables à la Saison.

La Vente commencera à UNE heure et continuera SAMEDI à la même heures.

JAMES FRASER. E. & C.
Montréal, 11 Avril, 1818.

PAR ENCAN.

Lundi le 20 du courant à DIX heures du Matin.

LA Maison neuve de Mr. John Robertson pres de la Vieille Poudrière, sera vendue un riche et élégant Assortiment de MEUBLES DE MENAGE d'utilité et de parure, absolument neufs, consistant en Couchettes d'Acajou, &c. Tables d'Acajou, et de Cerisier, jeux de Tables à dîner d'Acajou, Sophas d'Acajou, bournés en crain, &c. Rolles d'Horloge d'Acajou, Spring table clock, une Fusil à deux coups, Chaises convenables aux Chambres de Compagnie imitant l'Ebène, et à deux coudes, et une variété d'autres articles, le tout garantissant être des meilleurs matériaux et de main de maître, que l'on peut voir SAMEDI le dix huit du courant.

On fera connaître les conditions le jour de la vente.

R. & J. DILLON.
Montréal, 10 Avril, 1818.

A VENDRE.

DE la belle GRAINE de MIL s'adresser à Mr. JOSEPH LEDUC, Sur la grande rue du Faubourg St. Laurent. Montréal, 11 Avril 1818 3m.

Vente importante et étendue par M. C. CUVILLIER & Co.

Aux Magazins de Messieurs POLTEOUS HANCON & Co. Rue St. Paul. Lundi le 4 Mai prochain et les jours suivants, sera vendue sans réserve pour terminer leurs affaires.

UN Assortiment très-général et très-étendu de MARCHANDISES SECHES GROCERIES et LIQUEURS, consistant en Draps Casimirs superfins, fins et communs, de toutes couleurs, Couvertes, Crainrien, Flanelles, étoffe de laine de 5-4 et 6-4, Coton baré, Cotti, Coton à carreau, Coton blanc des Indes, Cordurois, at Futaine et Jeanne olive et noire, Nankin Jaune et gris, Shaies d'Indienne, Mouchoirs de poche *Morceaux*, Bombazette et Bombazine, Basin, couvre-pieds, Toilinet, Caleçons de coton et de laine tricotté, Toile à draps de Russie, blanche et brune, *Doulos*, Osnabourg, toffe à drap d'Ecosse, Mousseline unie et de gout, Marchandises de soie des Indes et d'Angleterre, Bas de toutes sortes, un Assortiment très-étendu de Quincaille, Thé vert et Hyson, Vins en Pipes de Madeira de Port, et de Tenirife P. de Londres, quelques caisses d'excellent Vin de Port en bouteilles, du meilleur *Portier* de Londres, garanti en bon ordre, Verrerie, Clous, Pipes, Peintures, Huiles et une variété d'autres articles dont on donnera un détail plus ample dans des Affiches.

Ceux qui achèteront au montant de £50 à £100, auront droit à trois mois de crédit, et au montant de £100 et au-dessus, jusqu'au 1er d'Octobre prochain en fournissant aux Encanteurs des Billets endossés. Ceux qui achèteront moins de £50 payeront argent comptant.

La vente commencera chaque jour à DIX heures du matin.

M. C. CUVILLIER, E. & C.
Montréal, 3 Avril, 1818.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. JOHN ROY a l'honneur d'informer ses amis ses pratiques et le Public en général qu'au premier de Mai prochain, il va transporter sa demeure et son Magasin dans la rue St. Paul, près du Marché Neuf, dans la Maison de Madame Veuve Denis Viger, ou il continuera le commerce de LIQUEURS et EPICERIES dans toutes les branches. Montréal, 11 Avril, 1818. tf.

AVIS PUBLIC.

LES Syndics pour les réparations à l'Eglise, Presbytere et cimetière de la Paroisse de St. Mathias, donnent avis qu'ils sont autorisés à contracter avec des entrepreneurs pour les ouvrages mentionnés et à tailler l'acte d'estimation de dépenses et de repartition pour les dites réparations, homologué le huit du courant méis. — Que ces ouvrages à faire seront criés à la porte de l'Eglise de la paroisse le vingt six de ce mois et le trois de May prochain à l'issue du service du matin; auquel dernier jour ils seront adjugés au rabais, et qu'il sera exigé des entrepreneurs, cautions solvables pour l'accomplissement de leurs engagements. L'on pourra voir l'acte de dépenses et repartition susmentionné, en la Maison presbytériale, ou en s'adressant à aucuns des Syndics. Montréal, 9 Avril, 1818.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné ayant acquis aujourd'hui de CHARLES MONTEAU, fils, Maître Boucher de la Paroisse de Verchères, par Acte devant Maître Pierre Vallée, Notaire à Verchères, un arpent et deux perches de terre de front plus ou moins, situés dans la Seigneurie de Verchères, tenant devant au Ruisseau Coder, derrière à Michel Vigeon, d'un côté et d'autre à Michel Chagnon dit Larose, prévient toutes personnes qui peuvent avoir des hypothèques ou servitudes sur la dite terre, de se présenter d'ici au premier Août prochain, faute de quoi il vendra ses mains du prix de son acquisition et se prévaudra du présent Avertissement. FRANCOIS LAVIGNAC. Verchères, le 6 Avril, 1818. 3w

Livres Français.

LES Soussignés offrent à vendre, par Catalogue librement accessible qu'on a, une Collection étendue de LIVRES FRANÇAIS, sur la Théologie, le Droit, la Physique et autres sujets variés, et prennent cette méthode d'informer les Messieurs de profession et autres, désirant aucunes publications ou ouvrages, qu'ils recevront leurs ordres et les exécuteront à des conditions très-raisonnables. R. & J. DILLON. 10 Avril, 1818.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT de 40 pieds de front sur 80 de profondeur situé dans la grande rue du Faubourg de Québec avec une jolie MAISON, Jardin écurie, &c. &c. pour plus amples informations s'adresser au propriétaire sur les lieux. J. B. D'OSÉ. Montréal, 11 Avril, 1818. tf.

A VENDRE par le Soussigné
pour Argent comptant ou à court Crédit, les articles suivants, savoir.

- Batiste blanche de 4-4 et 6-4
- Ditto à Chemise
- Malmolle 4-4 et 6-4
- Bazin et Toile d'Irlande
- Indienne à meuble, fine
- Ditto pour Robes, blanche et verte
- Baptiste noir et blancs de 6-4 et 7-4
- Mouchoir de Poche
- Nankin gris, et *Tuques* rouges.
- Bas de Coton et de laine, noir.
- Gands de soie de toute couleur.
- Ditto de Castor
- Tavelle large, assortie
- Soie pour les Robes
- Robans assortis
- Voiles de Dentelle, blanches
- Bombazette noire
- Stoffe de Florence
- Soie à coudre
- Par-à-pluies
- Pequin noir
- 200 uestes faites
- 200 Pairs de culotte
- Et une variété d'autres articles, qui seront vendus à bon marché, le tout étant en consignation.

J. W. OSTEROUT.
Montréal, 23 Février, 1818. 4w.

A VENDRE
A CETTE IMPRIMERIE,
Des Formules de
Contrats de Vente
IMPRIMÉES.

A VENDRE.
Par les soussignés,
Tonnes de MELASSE
60 d'une qualité supérieure
THOMAS & JOHN PORTEOUS.
Montréal, 26 Déc. 1817.

Molasses.
60 Puncheons of a very superior quality for sale by
THOMAS & JOHN PORTEOUS.
Montréal, 26th Dec. 1817.

A VENDRE,
Maintenant à cette Imprimerie
LE
CALENDRIER
de L'Année
1818,
Pour Montréal.

A VENDRE.
PAR le Soussigné dans le haut du Faubourg St. Laurent. Du vin de Port d'une Qualité Supérieure en Pipe, en Quart ou par trois Gallons, aussi du Beurre fondu en Barrils.
Les susdits articles seront vendus à très bas Prix pour argent comptant ou à un court crédit.
A. A. GORDON.
Montréal, 7 Janvier 1818. tf.

A vendre à cette Imprimerie la Nœuvaine de St. François-Xavier et autres Livres de Piété.

AVIS
L'Inspecteur des Balances, Poids et Mesures, transféré son Bureau au Marché à Foin, qui se tiendra à l'avenir dans le même appartement que le Bureau de l'Inspecteur du Marché à Foin.

A LOUER.
UNE MAISON dans la rue St. Jacques nouvellement peinte et tapisée.
S'adresser au Dr. KIMBER.
Montréal, 28 Mars, 1818. tf.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT, situé au Faubourg St. Laurent de cette ville, de quarante pieds de front sur cent-vingt de profondeur, devant par devant à la Rue St. Jacques, par derrière à Charles Couvrette, tenant d'un côté à Clement Delinél, et de l'autre côté à Jean Bte. Martinault, sur lequel il y a une belle et bonne MAISON à deux étages une étable en bon état et où il se trouve un bien bon JARDIN. Pour les conditions il faut s'adresser à Mre. CADIEUX, Notaire en son étude Rue St. Jacques, en cette ville.
Montréal, 3 Avril, 1818.

RECEMMENT ARRIVÉ,
ET sur la route de Québec, et à vendre par le soussigné, au magasin dernièrement occupé par Messrs. Bowman et Smith, rue St. Paul.
220 tonnes de rum des Isles sous le vent, d'une excellente qualité.
90 pipes d'Eau de vie de France,
5 do. de Genievre de Hollande
3 do. de Vin de Madeire L. P.
5 do. du meilleur Vin de Port
50 barils de Porter de Londres en bouteilles (de Hebbert)
5 do. de Porter de Londres non en bouteilles
30 do. de Vinaigre de Londres
150 caisses de Thé, Hyson, Twanky, Gunpowder
50 quarts du meilleur lard
50 tonneaux de fer bien assorti.

—DEPLUS—
Cassonade et Sucre en pain, café, figues de Turquie, petits raisins, Prunes de France, Raisins bleues, et Amandes.
Huile de salades et marinades,
Pine apple, et fromage de Cheshire,
Peintures, huile de lin, Mastic, Vitres, Clous et fer-blanc,
Salpêtre, Poudre et Plomb
Poudre noir et rouge, Indigo, Coup-rose et Allun
Savon, Chandelles et Pipes
Lignes, Fiselle et Cordage
Harreng en quarts et barila

Et un Assortiment Général de Pièces de Marchandises d'Angleterre et des Indes orientales, Librairie et Quincaillerie
PETER McCUTCHON.
Montréal, 5 Juillet, 1817. tf.

AVIS
LE Soussigné a l'honneur de prévenir Messieurs les Curés qu'il a à vendre plusieurs Vases d'Eglises qu'il vient d'achever tels que, Calice, Ciboire, Burettes.
SALOMON MARION.
Montréal, 20 Sept. 1817. tf.

GAZETTE DES TROIS-RIVIERES.
TOUTES personnes qui désireront souscrire à la GAZETTE DES TROIS-RIVIERES, sont priées de s'adresser à cette Imprimerie.
Montréal, 4 Oct. 1817.

A VENDRE
LA GOELETTE SOPHIE, avec tous les agrès, maintenant en hivernement dans l'Eschenaut, aux Trois-Rivières.
Pour les conditions s'adresser au Soussigné à St. Ours, Rivière Chambly.
LOUIS LATOURELLE.
28 Février, 1818 5S.

TO LET ALSO,
A SPACIOUS STORE, with Two rooms, opposite Messrs. Millar & Parlane. Apply to the Proprietor on the spot.
J. W. OSTEROUT.
Montréal, 14 Feb. 1818. tf.

CAFE FRANCAIS.
MR. DESHONS MONTEBRUN.
ETANT devenu Propriétaire du café Français, prend cette voie pour informer ses amis et le Public, qu'il ne négligera rien de ce qui sera en son pouvoir pour rendre son établissement digne de toute espèce d'encouragement.
UNE ur et des Ecuries spacieuses et des domestiques vigilants sont à Messieurs les Voyageurs les garants des plus grandes facilités
Des Pensionnaires au mois ou à la Semaine seront reçus à des termes raisonnables et les soins les plus minutieux leur seront prodigués.
Montréal, 7 Mars, 1818.

A LOUER.
ET possession donnée immédiatement, pour une ou plusieurs années, trois EMPLACEMENTS contigus l'un à l'autre contenant chacun un arpent carré, situés sur le Chemin Papineau à environ une lieue de la ville, joignant d'un côté à Mr. Gauvin, et de l'autre à Mr. Desrivieres, sur un desquels est construit une Maison en bois et une écurie, le tout est labouré, bien clos, et en bon ordre.
Pour les particularités, s'adresser à M. Veuve Gosselin, rue Notre-Dame ou à N.B. OUCET, Ecr. rue St Jacques

A LOUER.
AU premier de Mai prochain, deux MAISONS à deux étages avec de belles Caves voutées, la première sur la Rue Notre-Dame, vis-à-vis la Prison, faisant le coin du Nouveau Marché, occupée présentement par Mr. JOHN ROY, Marchand.
L'autre suivante occupée par JOHN BOSTON, Ecr. Avocat.
S'adresser à Mr. BAUDRY, dans le Faubourg St. Laurent.
Montréal, 13 Janvier, 1818.

AVIS.
A Use Cour de Sessions Spéciales de la Paix, tenue aujourd'hui au Palais de Justice à Montréal, FRANÇOIS MATHURIN a été nommé CRIEUR PUBLIC, pour la ville et les Fauxbourgs de Montréal, à la place d'Andrew Kollmyer, qui a résigné.
Par ordre de Magistrats,
JOHN DELISLE, G. P.
Montréal 1er. Décembre, 1817.

NOTICE.
AT a Court of Special Sessions of the Peace held in the Court House, at Montreal this day, FRANÇOIS MATHURIN was appointed PUBLIC CRIER, for the City and Suburbs of Montreal, in the place of Andrew Kollmyer, who has resigned.
By order of the Magistrates,
JOHN DELISLE, CLK. P.
Montréal, 1st December, 1817.

AVERTISSEMENT.
COMME nonobstant les avertissemens déjà donnés par lesquels le public étoit prévenu de ne pas passer sur les Terrens des Soussignés situés sur la Montagne de Montréal et dans ses environs, plusieurs personnes ne s'y sont conformées, et que les propriétaires souffrent encore journellement des déprédations commises par des gens mal-intentionnés qui brisent les clôtures, arrachent et enlèvent les jeunes arbres, et dépouillent les autres de leurs écorces, indépendamment des dangers qu'ils ont lieu de craindre chaque jour, du feu occasionné par l'inattention des chasseurs et des fumeurs: —Les propriétaires soussignés préviennent de nouveau le public qu'ils sont déterminés à poursuivre, suivant les rigueurs de la loi, ceux qui à l'avenir passeront sur leurs terrains, et y commettront aucunes déprédations, et ils ont en conséquence appointé du monde pour veiller sur leurs propriétés, afin d'informer contre les déprédations. Et cet avertissement sera publié dans le Spectateur Canadien, dans la Gazette de Montréal, dans le Canadian Courant, et à la porte de l'Eglise de cette paroisse, afin que qui que ce soit n'en puisse ci-après prétendre cause d'ignorance.

W. M'GILLIVRAY,
D. OGBEN,
FREDK. W. ERMATINGER,
FRANS. DESRIVIERES,
H. MACKENZIE for
SIR ALEX. MACKENZIE, }
M. & S. DUMAS,
SAMUEL DAVID,
J. M. HUPEL d'ICHALIFOUX,
JOHN GRAY,
GABRIEL FRANCHERE,
PIERRE BERNARD de MICHON,
JOHN OGILVY,
CHARLES PICARD,
FRANÇOIS LAUZON,
JOSEPH DESMARCHAIS,
FRANÇOIS FRENE.
Montréal, 11 Mai, 1817.

LES Soussignés ont à vendre, à leur Brasserie, les différentes sortes de Bière ci-après spécifiées, moyennant les prix suivants, SAVOIR: —
Bière en Fûtailles.
par barrique.
Aile de Burton, à 100s.
Porter.....à 80s. do } les fûtailles non comprimes.
Aile douce.....à 80s. do }
Bière de table.....à 60s. do }
Petite bière.....à 30s. do }
Bière en Bouteilles.
par douzaine.
Aile de Burton, à 10s.
Porter.....à 7s. 6d. do } Les Bouteilles non comprimes.
Aile douce.....à 7s. 6d. do }
Bière de table.....à 6s. do }
JOHN MOLSON & SONS.
Montréal, 8 Mars, 1817. tf.

Fourneau de Mine de Montreal,
AU PIED DU FAUBOURG QUEBEC
LES Machines étant maintenant en activité, les propriétaires offrent leurs services au Public, pour fondre toutes sortes d'ouvrage de moulin, &c.
—DEPLUS—
Tous les ustensiles de forgeron de toute description, exécutés avec élégance et promptitude.
JOSEPH LOUGH & Co.
N. B. Argent comptant donné pour du vieux métal, livré au fourneau, à cinq chelins le quintal, Deplus pour le cuire jaune huit sols, et pour le cuire rouge douze sols par livre.
Montréal, 11 Nov.

AVERTISSEMENT.
LES Principaux Citoyens du Bourg de Saint Eustache, et quelques-uns de la Paroisse St. Benoit, ayant engagé LOUIS LAPLANTE dit CHAMPAGNE, pour être leur Commissaire à Montréal, donnent avis au Public, que le dit LAPLANTE ira tous les Lundis à Montréal, et en repartira le Mardi à midi: toutes lettres ou papiers à leur adresse, leur parviendront sûrement en les faisant remettre chez Michel Milony, au Fauxbourg des Râcolets.
St. Eustache, 11 Décembre, 1817. tf.

AVIS AUX AUBERGISTES.
UNE COUR DE SESSION SPECIALE DE LA PAIX, se tiendra en la COUR de JUSTICE, en la ville de Montréal, LUNDI le vingt-troisième jour de FEVRIER courant, à NEUF heures du matin, et sera continuée chaque jour à la même heure jusqu'au SEPTIEME jour de MARS prochain (les Dimanches exceptés) afin d'accorder des Certificats pour obtenir des LICENCES pour vendre des LIQUEURS FORTES et tenir AUBERGE dans la ville et District de Montréal, pour les douze mois suivants.
Par Ordre,
JNO. DELISLE, G. P.
Montréal, 11 Février, 1818. 4w.
N. B. Messieurs LES CURE'S des paroisses du District de Montréal, sont priés de vouloir bien transmettre sans délai, au Greffe de la Paix, les noms des Marguilliers de l'œuvre de leurs paroisses respectives, pour la présente année.
Par Ordres,
JNO. DELISLE, G. P.

REMOVAL.
THE Inspector of Scales, Weights and Measures has transferred his Office from the Place d'Armes to the Hay-Market.
Montréal, March 12, 1818.

A LOUER
UNE VOUTE à deux étages, située dans la Rue Capitale, très près du Vieux Marché, et très convenable pour un Aubergiste ou un Marchand, étant aussi très près de la Rivière.
DEPLUS
Au même endroit une grande CAVE voutée. Le tout pour être loué à un prix très-moderé.
S'adresser à J. B. ROUTIER, sur le Vieux Marché.
13 Mars, 1818.

LE Soussigné tenant Auberge au village de St. Ours dans une Maison de 60 pieds sur 30, offre ses plus sincères remerciements aux Messieurs qui ont bien voulu jusqu'à présent l'encourager dans son établissement, espérant qu'ils voudront bien lui continuer leurs faveurs. Il prend la liberté d'informer les Messieurs et les Voyageurs qui désireront prendre leur pension chez lui, qu'ils seront servis avec la plus grande ponctualité possible.
LOUIS LATOURELLE. 3w.

Ecole de pension.
Dirigée par Madame PLUCKNETT qui a engagé une Gouvernante d'une excellente éducation, et deux Assistantes.
LES JEUNES DEMOISELLES qui seront confiées à Madame PLUCKNETT, seront soigneusement instruites dans la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire Anglaise, la Composition, l'Histoire et la Géographie, avec l'usage des Globes et des Cartes, la Musique et le Dessin. La Couture ordinaire et de goût, et la Broderie sous l'inspection particulière d'une Dame qui n'enseigne que cela. L'Arithmétique et la Tenue des Livres, les langues Française, Italienne et Latine, ainsi que la Danse sont enseignées par des Maîtres habiles.
Les Demoiselles qui n'y sont pas en pension pourront néanmoins y entrer pour apprendre la Musique.
Pour les renseignements il faut s'adresser à Madame P. Rue Notre-Dame, dans la maison occupée ci-devant par D. ROSS, Ecr.
Montréal, 14 Oct. 1816

Ecole de Pension.
LE SOUSSIGNE' a l'honneur de présenter ses sincères remerciements à ses amis et au Public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu, et il les informe en même temps qu'il se propose d'ouvrir son Ecole le 15 Juin prochain, dans la partie supérieure de la maison maintenant occupée par Mr. FREDERICK GLACKMEYER, Encanteur et Courtier, où il enseignera la Lecture, l'Ecriture et l'Arithmétique, d'après la méthode la plus sûre usitée dans ce pays, ensemble les Grammaires Française et Angloise. Il espère mériter par ses soins et son assiduité la bienveillante protection du Public.
Prix de la Pension.
£10 pour les Enfants au dessous de 12 ans.
10 chelins par mois pour les externes, avec les fournitures ordinaires.
J. P. O'DOHERTY.
Montréal, 31 Mai, 1817. te

TO LET.
AND Possession to be taken on the first of May next, a HOUSE two stories high, with good cellars, situated in Notre Dame Street, opposite the Jail, now occupied by A Beurret, Esquire, Attorney at law.
Apply to Mr. BAUDRY, in the St Lawrence Suburb.
Montréal, 23th. Feb. 3w

Boarding a gentleman
THE Subscriber begs leave to inform his sincere thanks to his and the Public at large for the encouragement he has received, and begs leave to inform them that he purposes opening his SCHOOL on the 15th June, in the upper part of that House now occupied by FREDERICK GLACKMEYER, A. & S. where he will teach Reading, Writing, Arithmetic in the shortest and most concise method taught in Canada, together with French and English Grammar—and hopes by his assiduity and care, to merit a share of the Public Patronage.
Terms of Boarding.
£10 for Children under 12 years old.
10s. per month for day Scholars, with the usual allowances.
J. P. O'DOHERTY.
Montréal, May 31, 1817.

EDUCATION.
JOHN O'SHEA informe respectueusement le public, qu'il a ouvert une Ecole Mercantile et Mathématique, à Berthier, où il enseigne la langue Angloise, Grammaticalement; aussi bien que l'Ecriture l'Arithmétique. La tenue des Livres; l'Algèbre la Géométrie, la Trigonométrie, le Mesurage, l'Arpentage et la Navigation.
Les Mathématiques et la Philosophie, seront enseignées, dans toutes leurs différentes branches, et d'après les systèmes les plus réguliers et les plus usités en Europe.
La Situation avantageuse de cette paroisse, l'a engagé à y faire son établissement. Les personnes qui voudront bien lui confier l'Education de leurs enfants, peuvent être assurées que le plus grand soin et la diligence la plus exacte, sera payée aux jeunes aspirants, et que leur avancement aussi bien que leurs manières ne seront pas négligés.
Berthier, 10 Février, 1818.

ECOLE DE DANCE.
MR. BOSSIEUX, Maître de Danse, nouvellement arrivé de France, a l'honneur de prévenir les Messieurs et les Dames de cette ville, qu'il a ouvert une SALLE, rue St. Sacrement, dans la maison de Mr. L. P. PORTELANC. Les jours de Leçons pour les Messieurs sont les Lundis, Mercredis et Vendredis, depuis 6 heures du soir, jusqu'à 9; et pour les Dames, les Mardis, Jeudi, et Samedis, depuis 3 heures jusqu'à 6.
Il se transportera chez les personnes qui désireront prendre des Leçons particulières.
Montréal, 1er. Novembre, 1817.

A LOUER.
AU premier de Mai prochain une MAISON deux étages, avec de belles Caves voutées, sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis la Prison occupée présentement par A. Bouret Ecr. Avocat.
S'adresser à Mr. BAUDRY, dans le Faubourg St. Laurent.
Montréal, 28 Février, 1818. 5s.

A LOUER,
Au premier de Mai prochain, TROIS MAISONS à deux étages, avec de belles Caves et à l'abri du feu; dont l'une fait face sur la rue St. Vincent et sur la Ruelle qui conduit de cette rue sur le Nouveau Marché, et est actuellement occupée par Monsieur James Rollo, et les deux autres sur cette dernière Ruelle.
S'adresser à Mlle. P. VIGER.

A LOUER.
UNE MAISON dans la rue St. François-Xavier étant la dernière sur cette Rue à main-gauche maintenant occupée par Mr. FISHER.
Pour les conditions s'adresser à J. W. OSTEROUT. vis à vis Messrs Millar & Parlane,

TO LET,
A HOUSE situated in St. François-Xavier Street, being the last to the left-hand of that Street, now occupied by Mr. FISHER.
For particulars apply to J. W. OSTEROUT. Opposite Messrs, Millar & Parlane.

ON A BESOIN
DANS un Magasin étendu, dans une Campagne à quelques lieux de la ville, d'un JEUNE COMMIS, qui sache parler l'Anglois et le François, entendant la Tenue des Livres, et qui ait déjà servi dans quelques Magasins. Il faut qu'il ait de bonnes recommandations.
S'adresser à Cette Imprimerie.

BANQUE DE MONTREAL.
24 Février, 1818.
LES Actionnaires sont par le présent requis de payer à la Banque, le 1er. jour de Mai prochain une installation de dix par cent sur leurs parts respectives.
PAR ordre des Directeurs.
H. GRIFFIN, Cassier.